

“ Au reste, monsieur, malgré mon âge avancé (67 ans,) je suis prêt à traverser la mer, pour me justifier devant le roi mon maître et devant mon pays, de toutes les fausses accusations que vous avez portées à mon préjudice ; mais je suis tout-à-fait indifférent sur ce que vous pouvez penser de moi.”

Ce fut en cette année 1778, que fut passé, dans le parlement de la Grande-Bretagne, le statut déclaratoire, appelé l'acte de la 18e année du règne de George III. Cet acte fut passé dans la vue de ramener les colonies révoltées et de rassurer celles qui étaient restées fidèles. Il y était déclaré que la métropole renonçait au droit de taxer ses colonies, et qu'elle n'y établirait d'autres impôts que ceux qui seraient jugés nécessaires pour le règlement du commerce et de la navigation, laissant aux législatures provinciales la disposition des revenus qui en proviendraient.

Cette déclaration venait trop tard pour induire les colonies insurgées à se remettre volontairement sous l'empire de la Grande-Bretagne, et la restriction que faisait le parlement britannique, le droit qu'il se réservait d'établir des impôts pour le règlement du commerce, ne fut pas du goût de tout le monde, même dans les provinces de Québec et de la Nouvelle-Ecosse.

(A continuer.)

Nous avons parlé dans notre dernier numéro, d'après le *Mercury* de Québec, du *Plan raisonné d'éducation générale et permanente* publié dernièrement par J. F. PERRAULT, Ecuyer. Ce petit ouvrage nous étant tombé depuis sous la main, par l'envoi que nous en a fait son respectable auteur, nous croyons que le meilleur moyen d'en faire connaître le mérite, est d'en mettre les extraits suivans sous les yeux de nos lecteurs :

“ Ayant vu dans le *Star* du 15 Septembre 1830, dit M. Perrault, en commençant, l'annonce de la Société Littéraire et Historique de Québec, et la promesse “ d'une Médaille honoraire d'argent pour le plan raisonné d'éducation générale et permanente, le plus propre à faire la prospérité du Bas-Canada, eu égard à ses circonstances actuelles,” je me suis cru appelé, nommément, à entrer en lice sur cet important objet, qui m'occupe depuis plus de vingt ans, et sur lequel j'ai déjà émis mon opinion.

“ On peut comparer l'éducation dans ce pays, à une terre qui est à ouvrir et exploiter. Pour le faire avec succès, on doit y procéder avec circonspection ; de même qu'un bon